

---

## Abattage rituel...Lettre de Brigitte Bardot demain dans le journal le« Parisien»

---

**Ecœurée par l'immobilisme des pouvoirs publics face aux dysfonctionnements des abattoirs, Brigitte Bardot publiera mercredi 30 mars une lettre manuscrite, sur une pleine page du quotidien « Le Parisien ». L'occasion pour elle de faire un rappel des faits et de lancer un vibrant appel :**

Silence on tue !

Il y a bientôt 50 ans, en 1962, alors que j'étais une jeune femme, je menais mon premier combat contre la torture animale, bien avant le massacre des phoques, pour dénoncer l'horreur des abattoirs. Après des années d'action, l'étourdissement des animaux avant leur saignée était rendu obligatoire (Article R. 214-70 du code rural).

Aujourd'hui, nous constatons une effrayante régression et un « je-m'en-foutisme » terrifiant et coupable des autorités face aux dérives observées dans ces lieux de mort. On égorge désormais à vif les animaux, sans se soucier de la réglementation et encore moins de la douleur provoquée qui est insupportable et ignoble.

Les bovins égorgés mettent 14 minutes avant de perdre conscience durant lesquelles l'animal épouvanté se débat, tente de s'échapper. Ce massacre est quotidien dans nos abattoirs. Je ne l'accepte plus ! Je vous supplie de le combattre à mes côtés.

A la suite de ces immondes dérives, nous avons porté une plainte, le 10 février 2011, auprès de la Cour de justice de la République enregistrée 11/06 contre messieurs Hortefeux, ministre de l'Intérieur et Le Maire, ministre de l'Agriculture.

Rien n'a changé.

Je ne suis plus une jeune femme, je ne pourrai pas recommencer encore et toujours le même combat, alors j'exige du gouvernement qu'il fasse appliquer la loi française et européenne dans les abattoirs.

Il est inadmissible et illégal qu'en Ile de France, 100 % des bêtes soient égorgées à vif, sans étourdissement préalable, dans des conditions de violence et d'inhumanité abjectes avec la volonté manifeste de cacher ce scandale aux consommateurs puisqu'aucun étiquetage ne précise le mode d'abattage.

Le ministère de l'Agriculture dispose des moyens financiers suffisants pour contrôler les abattoirs, vérifier l'entretien du matériel (à l'abandon) et surtout veiller à ce que les animaux ne subissent aucun sévices supplémentaires ce qui me paraît la moindre des choses que nous leur devons. Pourtant, ce même ministère préfère dépenser des millions d'euros, payés par le contribuable, dans des publicités mensongères faisant propagande d'élevage intensif\*!

Nous sommes tous des assassins mais, par pitié, que leurs morts ne soient pas un supplice !

Aidez moi à ne plus accepter l'inacceptable !

\* il subventionne aussi des éleveurs « ripoux » qui ne respectent aucune norme.

Source : <http://www.fondationbrigittebardot.fr/site/actu.php?id=40318>